REUNION DES DIRECTEURS DU LUNDI 31 AOUT 2015

1) Equipe de circonscription :

L'équipe de circonscription reste inchangée.

2) Nouveaux directeurs :

Mme CLOUPET : directrice de l'école maternelle Montessori
Mme MORICET : directrice de l'école maternelle Armand Gaillard
Mme CLAUX : directrice de l'école élémentaire Ferdinand Buissson
Mme DUFOSSE : Directrice de l'école primaire des Garennes à Saint-Martin- la-Garenne

3) Intervention de Mme Cerf (Docteur de L'EN) :

- Nouvelle organisation du service : tous les directeurs auront le nom d'un médecin référent pour l'école.
- Il y aura toujours une visite des 6 ans en école maternelle.
- Penser à retourner les tableaux en couleur pour une plus grande lisibilité.
- PAP : loi du 10 juillet 2013, il ne remplace pas le PAI et est indépendant de la MDPH.
- Il concerne les troubles de l'apprentissage.
- Document en PJ.

4) Intervention de Luc Vannier (référent numérique pour le premier degré sur le Bassin de Mantes)

- Description des missions qui sont avant tout tournées vers l'accompagnement et la formation.
- Lien pour la circonscription : http://www.ien-mantes-la-ville.ac-versailles.fr/?lang=fr
- Login : CircoMLV mot de passe : 00234f
- ARENA : base élèves mais aussi MACADAM pour une assistance en rapport à l'adresse mail professionnelle, CARIINA pour des soucis avec le matériel appartenant à la direction académique, la plate-forme ARENA qui recense les différents accès aux différents services (edu RDV, edu sondage, etc.)
- Coordonnées de la cellule TICE départementale
  Bruno CART : 01 39 23 62 77 Patrice MOREL : 01 39 23 62 70
  Luc VANNIER : luc.vannier@ac-versailles.fr 06 35 15 29 41
  Plate-forme d'assistance CARIINA 0820 36 36 36

5) Intervention de Lionel Rousseu-Salet (CP éducation musicale du bassin de Mantes)

- Relance sur la circonscription d'une dynamique de chorale. Une rencontre est prévue fin mai/début juin.
- La chorale est composée de 1 à 3 classes max par école. Le répertoire de 3 à 5 chansons plus 3 chants communs par cycle (2, 3 et 2/3). Ces chants communs sont prévus au début, au milieu et à la fin de la rencontre.
- Le projet Blues sur Seine est de nouveau proposé. Un nouvel intervenant prendra en charge les séances d'harmonica.
- Pour les classes CHAM/CHAD, des flyers seront envoyés aux écoles pour les différentes informations.
- Pour rappel, le site « musiqueprim » propose de nombreuses ressources en éducation musicale.

6) Carte scolaire et affectation

- Nouvelle ouverture à l'école maternelle Les Brouets.
- Affectation : à priori toutes les classes sont pourvues mais n'hésitez pas à nous informer de toute situation difficile.

7) Vigipirate :

Pour rappel, nous sommes toujours en alerte rouge en Île-de-France.

8) PES

- Nous avons 11 PES affectés cette année.
- Des stages de pratique accompagnée vont commencer dès le jeudi 3 septembre auprès des MAT tout au long du mois de septembre.

9) Loi d'orientation / La maternelle et les nouveaux programmes

- Poursuite de la mise en place de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Troisième rentrée de la refondation de l'École de la République. Depuis le 1er septembre 2014, le **cycle 1, cycle des apprentissages premiers**, correspond aux trois niveaux de l'école maternelle : petite section, moyenne section, grande section.
- **A compter du 1er septembre 2016 :**
  Le **cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux**, regroupe les trois premières années de l'école élémentaire : cours préparatoire, cours élémentaire 1ère année, cours élémentaire 2e année.
  Le **cycle 3, cycle de consolidation**, unie le cours moyen 1ère année, le cours moyen 2e année et la classe de 6e. Il trouve naturellement sa place dans les échanges organisés dans le cadre du conseil école-collège entré en vigueur depuis la rentrée de septembre 2014.
  Le **cycle 4, cycle des approfondissements**, comprend les classes de 5e, de 4e et de 3e et le socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Nouveaux programmes, vous avez eu une animation pédagogique l'an passé, des documents d'accompagnement vont arriver.

L'école maternelle :
Un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous
La loi de refondation de l'École a créé un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. L'école maternelle est une école bienveillante.

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

Organisé en cinq domaines d'apprentissage
« Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »
« Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique »
« Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques »
« Construire les premiers outils pour structurer sa pensée »
« Explorer le monde »),

L'évaluation des élèves en maternelle fera l'objet d'une réflexion. La mise en œuvre de ce nouveau programme doit favoriser une réflexion des équipes sur l'**évaluation en maternelle**, qui privilégie l'observation des élèves au cours des activités ordinaires de la classe et permet d'apprécier leurs progrès et d'en rendre compte aux familles.
La conscience phonologique + activités de langage doivent apparaître au quotidien dans l'emploi du temps.

10) Enseignement moral et civique : Renforcer la transmission des valeurs de la République

Le rôle et la place de l'école dans la République sont inséparables de sa capacité à en faire vivre et à en transmettre les valeurs. L'école entend répondre avec pédagogie et fermeté à une double mission : transmettre des connaissances, des compétences et une culture commune d'une part ; être, d'autre part, un creuset de la citoyenneté.

Un **parcours citoyen**, appuyé notamment sur la mise en place à tous les niveaux d'enseignement à la rentrée 2015 de l'**enseignement moral et civique**, devra être organisé de l'école élémentaire à la terminale. Il doit permettre aux élèves de comprendre le **principe de laïcité**, en s'appuyant notamment sur la **Charte de la laïcité à l'École**, qui sera présentée aux élèves et à leurs parents à la rentrée scolaire et signée par eux pour attester la reconnaissance par chacun de ses principes (annexée au règlement de l'école).

11) Evaluation des élèves de CE2

Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. Pour les y aider, une **banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique** en ligne est mise à leur disposition durant le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Elle comporte un large choix d'items en français et en mathématiques, testés et se référant explicitement aux domaines du socle. (Aide Eduscol Exercices étalonnés, validés sur des échantillons nationaux)
Chaque enseignant doit pouvoir apprécier ce que chaque élève sait, les obstacles qu'il rencontre dans ses apprentissages, pour concevoir son enseignement et construire les aides nécessaires.
Cette évaluation va permettre de repérer les difficultés rencontrées par les élèves afin de proposer des adaptations pédagogiques et de mettre en place des aides différenciation, PPRE ...).
Lien pour ces évaluations : http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-evaluation.html

12) PPRE / RASED

Le **programme personnalisé de réussite éducative** (PPRE) est désormais défini comme « un ensemble coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser à un niveau suffisant les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle ». Le **redoublement** ne peut être proposé qu'à titre **exceptionnel**, en cas de rupture des apprentissages, un dialogue avec l'élève et sa famille doit être mis en place. Le redoublement est proscrit à l'école maternelle.

Il n'y a pas de modifications d'implantation pour le RASED de la circonscription cette année.

Dans le premier degré, le travail spécifique des personnels des **réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté** (Rased) (circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014), complémentaire de celui des enseignants des classes, permet de mieux répondre en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires que rencontrent certains élèves. Le Rased est l'une des composantes du **pôle ressource** qui, dans chaque circonscription, fédère tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école.

Pour répondre à l'exigence d'une **école inclusive**, les élèves dont les difficultés scolaires relèvent d'un trouble des apprentissages peuvent désormais bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé** (Pap). Un document type national est mis à disposition des équipes afin de les accompagner dans la prise en compte des besoins de l'élève. Des évolutions réglementaires permettent une meilleure prise en compte des **élèves en situation de handicap** tout au long de leur scolarité, tandis que le soutien de la Caisse nationale d'allocations familiales aide à leur accès aux activités périscolaires.

13) Parents

L'école se construit aussi grâce à la participation de **tous les parents**, dans le cadre de la **coéducation** ; le dialogue avec ceux-ci, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire, devra être redynamisé. Pour cela, on pourra s'appuyer sur l'aménagement des **espaces parents** au sein des écoles et des établissements, la généralisation du dispositif de la Mallette des parents et le renforcement du dispositif Ouvrir l'École aux parents.

14) Règlement type départemental/ calendrier / élections /PEDT/ Cafipemf

- Règlement type départemental a été modifié vous le retrouver sur le site de DA dans la rubrique école/ établissement, vous annexerez la charte de la laïcité
- La journée de prérentrée sera utilisée sur un sujet académique au cours de l'année.
- Elections aux conseils d'école : vendredi 2 ou samedi 3 octobre 2015
- **PEDT** Mantes la ville mis en place, deux Directeurs peuvent participer au comité de pilotage 1 dir mat + 1 dir élém, se signaler au secrétariat de la circonscription si vous êtes intéressé.
- Pour le CAFIPEMF, l'épreuve en classe est supprimée, remplacée par un entretien sur un rapport d'activités, dossier professionnel les deux autres épreuves sont à l'identique. Une réunion d'information est prévue le mercredi 16 septembre à 14 h à la direction académique pour ceux qui le souhaitent.

15) Projets d'école

- A ce jour, il nous manque 5 projets d'école.
- Nous essayons de vous faire un bref retour de ceux-ci lorsque nous les avons lus.
- Nous avons fait un retour sur les projets d'école pour 15 des 25 écoles.

16) ASPECT

- Bibliothèque des circonscriptions de Rosny, Mantes 2 et Mantes-la-Ville.
- Inscription 6 euros par enseignant.
- Cette année, nous allons essayer de faciliter l'accès aux ouvrages et aux séries.
- Nous trouvons cela assez regrettable que de nombreuses séries ne sortent que peu de l'inspection alors qu'elles sont de qualité et avec un nombre d'exemplaires suffisant.

17) Défi technologique Départemental

- Peu de classes inscrites cette année, mais déjà quelques volontaires !
- Une animation pédagogique de 6h est proposée pour tous les cycles.
- **Défi techno 2015-2016** Une attention particulière sera portée à l'esthétique de l'objet.

Cycle 1 : Construire une tour transportable d'une hauteur comprise entre 1m et 1m50 avec un minimum de quarante éléments (matériel recyclé)

Cycle 2 : Concevoir et réaliser un dispositif qui soit capable de soulever et maintenir en suspension une masse de 300 g pendant au moins 10 secondes. Une attention particulière sera portée à l'utilisation de matériel recyclé et d'énergies renouvelables.

Cycle 3 : Concevoir et réaliser un dispositif qui soit capable de soulever une masse de 300 g minimum puis de se déplacer sur une distance de deux mètres. Une attention particulière sera portée à l'utilisation de matériel recyclé et d'énergies renouvelables.

- Une vidéo pourra vous donner une vision un peu plus claire de ce défi : https://www.youtube.com/watch?v=zpyGgyFo3Cs

- Ainsi qu'un power point sur la circonscription de Rosny : https://echanges.ac-versailles.fr/get?k=jwfgCrpBRvRHjnFt4nr

18) Défi Mathématiques : Les Eurêkades

- De plus en plus de classes s'inscrivent à ce projet et un lien fort a été développé au niveau de l'inter-degré.
- Plusieurs écoles entières ont participé à ce défi.
- Cela représente 15 181 élèves sur le département pour 728 classes et 891 élèves pour 38 classes pour notre circonscription (4ème des Yvelines).
- De nouveau, cette année une animation pédagogique est proposée pour le cycle 2 et une autre pour le cycle 3.
- Il est également important de travailler régulièrement les problèmes de recherche avec les élèves en marge de ce défi et de proposer des séquences d'apprentissages.
- Lien : http://www.conseillers-pedagogiques-78.ac-versailles.fr/EUREKA/eurekades.htm

19) Anglais

- Le nouveau directeur académique a modifié les modalités d'enseignement de l'anglais dans les classes. Ainsi, chaque enseignant peut désormais enseigner l'anglais, sans pour autant être habilité. Les habilitations en anglais sont suspendues.
- Toutefois, il semble préférable que certains échanges de services demeurent. Des temps importants de formation en anglais sont prévus dans les animations pédagogiques.
- Une lettre de cadrage des Langues Vivantes par le DA est jointe en PJ.

20) Les animations Pédagogiques

La circonscription a été sélectionnée pour une expérimentation : utiliser GAIA pour s'inscrire individuellement aux animations pédagogiques.

Toutefois, les inscriptions se dérouleront en deux étapes :

- *Première phase : l'Inscription classique*

Quatre documents vous ont été joints: codes pour les différentes animations, tableau pour le retour de l'école, fiche descriptive des animations et animations ASH.

Retour le plus vite possible (max 20 septembre) car elles commencent très tôt. Retour papier ou informatisé.

M. Pétillat vous retournera un document avec les différentes inscriptions pour les différents enseignants de l'école.

Rappel : chaque enseignant sera inscrit à une conférence de 3h et à une animation pédagogique (6h en présentiel et 3h à distance). Chaque enseignant peut formuler plusieurs choix pour les conférences et pour les animations.

- *Deuxième phase : l'Inscription GAIA :*

Une fois que chacun aura le retour des animations auxquelles il va participer, il s'inscrit individuellement sur GAIA à l'aide de son adresse électronique professionnelle.

Inscription sur Gaia du 1er au 16 octobre chaque à partir de 10h tous les jours.

Responsable GAIA : Patrick Caldiès 01 39 23 60 93 ou 60 95 (Stéphane)

Pour ceux qui auraient égaré leur NUMEN, il est possible de le récupérer auprès de vos gestionnaires

21) GT sur les parcours Magistère

M. Pétillat propose aux directeurs des écoles élémentaires de créer un groupe de travail autour de la formation à distance en utilisant les parcours m@gistère, qui sont de très bonnes ressources didactiques et pédagogiques.

N'hésitez pas à candidater auprès de lui.

22) La laïcité :

- Distribution de la charte de la laïcité aux différents directeurs.
- Une réunion des directeurs sera consacrée à cela le mardi 6 octobre 2015 de 16h à 18h à l'inspection de MLV.

23) Service unique universel :

A partir de ce 1er juin, tout jeune volontaire peut obtenir un service civique. C'est désormais un droit. L'objectif est de permettre à des jeunes d'effectuer une mission d'intérêt général. 170.000 pourraient être concernés d'ici à 2017.

Les jeunes doivent avoir entre 18 et 25 ans et s'inscrire sur le site service-civique.gouv.fr pour rechercher une mission qui leur correspond. En fonction du lieu, en France ou à l'étranger, de la période souhaitée. Ils peuvent s'engager pour une durée de 6 à 12 mois. Ils répondent directement aux annonces sur le site, en exposant leurs motivations. Aucune formation, aucune expérience professionnelle n'est exigée.

Ensuite, s'ils sont retenus, les volontaires concluent un contrat avec un organisme agréé par l'Etat. Cela peut être un établissement public, une association ou bien une collectivité locale. Pendant toute la durée de leur service civique, les jeunes ont un statut particulier, ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole. Ils perçoivent une indemnité. Pour un engagement de 24 heures minimum et jusqu'à 48 heures par semaine. Ils ont droit à deux jours de congés par mois. Et à une formation civique et citoyenne qui comprend obligatoirement une formation aux premiers secours.
Les missions sont réalisées dans le domaine de la santé, de l'éducation, du sport, de l'environnement, etc. 20.000 services civiques seront proposés par exemple dans les hôpitaux et 5000 autres dans les écoles et les collèges.

24) Accueil des nouveaux collègues

Une soirée d'accueil et de présentation du projet de la circonscription pour tous les nouveaux personnels se déroulera **le jeudi 24 septembre de 16h30 à 18h30**.

25) La natation scolaire

La référence officielle concernant cette activité est la circulaire n° 2011 – 090 du 7 juillet 2011 parue au BO n° 28 du 14/07/11 qui détaille les objectifs, l'encadrement, la surveillance et la sécurité lors de l'organisation de l'activité.
Dans le cadre de l'évaluation, « l'attestation scolaire Savoir Nager » est parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015 pour les élèves de CM1, CM2, 6ème dans le cadre du futur Cycle 3 en 2016. C'est un document officiel que nous allons prendre en compte dans les projets pédagogiques des piscines de MLV et Porcheville.

Pour **la piscine de Mantes la Ville "Aquasport"** les classes concernées de la circonscription sont positionnées sur les deuxième et troisième périodes le mercredi à raison de 3 classes par créneau.
Le planning a été envoyé dans les écoles le 5 juillet.

Les dates des sessions sont les suivantes :

- Du 4 janvier au 24 mars
- Du 4 avril au 30 juin.

Ce sont les dates des séances de natation, la visite des MNS dans les classes s'effectuera la semaine de classe précédente.

Pour **la piscine de Porcheville**, en partenariat avec la mairie et la piscine nous vous proposons un nouveau projet incluant une organisation pédagogique plus optimale du point de vue des apprentissages. En effet, cette organisation en permettant une meilleure répartition des séances sur l'ensemble de la scolarité pourra faciliter l'acquisition des compétences de fin de cycle des programmes afin d'assurer aux enfants de Limay les bases pour se baigner en toute sécurité.

C'est pourquoi, les trente séances au lieu d'être concentrées sur les deux premières années de la scolarité, en deux fois quinze séances, seront réparties sur l'ensemble en trois fois dix séances à des moments différents du développement de l'enfant (Cp, CE2, CM2) et en laissant un temps d'appropriation et de réinvestissement différent sur deux années charnières.

Il y a aussi en amont la possibilité de mettre en place des séances de familiarisation en GS pour les enseignants qui le souhaitent. D'ores et déjà trois écoles maternelles ont demandé et obtenu des créneaux. Les dates des sessions sont les suivantes : (Le planning a été envoyé fin le 1er juillet dans les écoles et à la mairie)

- Du 14 septembre au 11 décembre
- Du 14 décembre au 25 mars
- Du 29 mars au 27 juin

Le seul document que les directeurs et enseignants ont à remplir est :
La "fiche d'accompagnement à la procédure de validation du projet piloté en circonscription »

En remplissant cette fiche, les enseignants s'engagent à prendre connaissance du document Cadre et du projet pédagogique qui sont les documents de référence officiels de l'organisation des activités de natation de la piscine à laquelle ils vont avec leur classe et à l'appliquer en respectant les principes de sécurité précisés par les textes officiels. Il faudrait que cette fiche parvienne à l'Inspection au plus tard le 11 septembre pour les écoles qui démarrent en septembre et le 18 pour toutes les autres. En cas d'échange de service, je vous demande de bien vouloir renseigner dans la première colonne, uniquement le nom de l'enseignant qui accompagne le groupe d'élève à la piscine.

Claire Moreno vous demande de bien vouloir lui indiquer par mail la répartition des classes sur les créneaux afin qu'elle puisse envoyer à la direction académique un planning complet qui permet de savoir quelle classe et quel enseignant se trouvent sur chaque créneau horaire.

Si dans l'année vous effectuez ponctuellement une modification, l'IEN doit en être informée.

La nouvelle convention départementale commune à toutes les piscines du département mise en œuvre depuis la rentrée 2012, rappelle les grandes lignes de la circulaire de 2011 et indique entre autre que si les élèves sont répartis par groupes, il conviendra de former au minimum deux groupes par classe présente sur le bassin (deux classes = 4 groupes, trois classes = 6 groupes) afin de ne pas alourdir l'effectif des élèves sous la responsabilité d'un même intervenant, de pouvoir mieux prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève, de favoriser les progrès individuels par la mise en place d'une pédagogie différenciée.

Cette année 6h d'animation pédagogique sont prévues en natation scolaire pour les enseignants de la Grande section au CM2.

26) Intervenants extérieurs

La participation d'un intervenant extérieur aux missions d'enseignement pendant le temps scolaire n'est pas obligatoire. Les références officielles concernant les intervenants extérieurs sont :

- La circulaire n° 92.196 du 3 juillet 1992
- La procédure d'agrément / dispositif départemental concernant les intervenants extérieurs et
- les projets de co-intervention en EPS spécifique à l'IA des Yvelines du 8 juillet 2010.

- La procédure d'agrément des intervenants extérieurs en Education Artistique et Culturelle dans le cadre des PEAC
- La procédure d'agrément des intervenants extérieurs en Education Artistique et Culturelle (hors classes à PEAC) du 4 octobre 2012.

Toute intervention extérieure en milieu scolaire qu'elle soit ponctuelle, régulière, rémunérée ou bénévole et quel que soit le domaine d'apprentissage doit faire l'objet d'une remontée à l'IEN de la circonscription. L**es procédures et les documents sont téléchargeables sur le site de la Direction Académique.**
Il existe trois types de procédures et de documents :

- Le cas des interventions en EPS
http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/djv_83279/reglementation-eps

- Le cas des interventions dans le cadre des PEAC
http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_125957/classes-a-peac-et-classes-residence

- Les cas des interventions hors EPS et PEAC
http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p2_171575/intervenants-exterieurs

D'autre part, la participation d'un intervenant extérieur aux missions d'enseignement pendant le temps scolaire est régie par une convention entre l'éducation nationale et l'employeur de l'intervenant si les interventions sont régulières (plus de 3 séances) et rémunérées.

Les directeurs directement concernés par des interventions de bénévoles ou de personnels rémunérés **en EPS** ainsi que ceux qui souhaitent monter un projet en EPS sont invités à contacter **Claire Moreno.**

Tout projet doit arriver en circonscription, très en amont de la date du début des interventions : 15 jours minimum.

27) Sorties avec nuitées

Les références officielles sont :

- le **BO hors série N°7 du 23 sept 99** pour les modalités d'encadrement
- le **BO du 13 janvier 2005** pour les objectifs et l'organisation du séjour

Il est rappelé que Claire Moreno est à la disposition des enseignants pour les aider à réfléchir à l'organisation de leur sortie avec nuitée, à remplir le dossier de demande, et à formaliser le projet pédagogique. Ce fonctionnement est celui qui s'avère le plus efficace.

Les délais de transmission des dossiers / **Date de réception à l'IEN** :

- pour un séjour dans les Yvelines : 5 semaines
- pour un séjour dans un autre département : 8 semaines
- pour un séjour à l'étranger : 10 semaines
- les semaines de vacances ne sont pas à prendre en compte dans ces délais.

Ne pas hésiter à demander des imprimés à l'inspection ou à passer par le site de la DA.

28) Projets départementaux en EPS

Les dispositifs départementaux en EPS proposés depuis plusieurs années sont reconduits. Cela concerne les activités nautiques, d'escrimes, activités équestres, activités golfiques, activités de grimpe ou d'escalade, et le tennis à l'école. Ils doivent permettre aux enseignants d'élaborer et de mettre en œuvre des actions auprès de leurs élèves visant à diversifier les pratiques et à développer les compétences spécifiques et générales liées à l'enseignement de l'EPS. L'accompagnement des projets peut revêtir différentes formes. Ils peuvent être d'ordre financier, matériel, humain ou pédagogique.

Une fiche de pré-candidature rappelant les dispositifs départementaux en EPS et les modalités d'organisation (réglementation et aides à la mise en œuvre) **a été envoyée fin juin dans les écoles.**

Les dossiers remplis par les écoles et reçus à l'IEN depuis ont été envoyé à l'IA.

Pour l'instant aucun CR d'activité pour le prêt de matériel escrime l'année dernière, qui avait été envoyé en même temps, n'est remonté en circonscription.

29) Stages départementaux en EPS

Dans le cadre du plan départemental de formation pour l'année scolaire 2015-2016, les dates des stages départementaux en EPS ont été envoyées dans les écoles le 1er juillet.

Attention, certains sont programmés dès la rentrée.

- Les activités nautiques à l'école élémentaire : stage n° 15D0780131 - jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2015
- Les activités golfiques à l'école élémentaire : stage n° 15D0780130 - jeudi 17 et vendredi 18 septembre 2015
- Les activités d'escalade à l'école élémentaire : stage n° 15D0780129 - jeudi 5 et vendredi 6 novembre 2015
- Le tennis à l'école : stage n°15D0780132 - jeudi 17 et vendredi 18 décembre 2015

Pour les deux premières formations et pour tenir compte des délais impartis, nous invitons les enseignants intéressés à adresser dans les meilleurs délais leur candidature sous la forme d'une lettre manuscrite au Bureau EPS1 sous couvert de l'IEN de leur circonscription. Le nombre de places pour

chacune de ces formations est limitée à douze.

30) <u>Matériel EPS</u>

- Une malle cirque avec matériel spécifique de jonglage et d'équilibre
- Un Kit Tennis
- Un Kit badminton

Possibilité d'emprunt par période entre les vacances scolaires, en téléphonant pour réserver, à Claire Moreno CPC EPS (01 30 98 88 14).

Deux Kits de jeu d'échec sont aussi disponibles à l'emprunt. Chacun est composé de 10 échiquiers et d'un échiquier mural avec documents pédagogiques, bibliographie et sitographie.

31) <u>Groupe de travail « directrices maternelles »</u>

Le groupe de travail conduit par Claire Moreno l'année dernière avait pour objectif d'échanger autour des pratiques et de mutualiser les outils pédagogiques. Tous les directeurs volontaires y étaient associés.

Nous avons d'abord élaboré un tableau dans lequel chacune des directrices exposait les ressources de son école (en termes de progressions ou d'outils élaborées) mais aussi ses besoins (Sujets sur lesquels les enseignants de l'école étaient en questionnement, en recherche). Dans un deuxième temps, chaque directrice a présenté les outils pédagogiques ou les projets mis en œuvre dans son école dans différents domaines d'apprentissage. Ces outils ont été matériellement fournis à toutes.

L'objectif de cette année est de reprendre le livret d'évaluation construit il y a deux ans et d'apporter les modifications nécessaires en lien avec les nouveaux programmes. Croiser les compétences des nouveaux programmes avec le travail effectué dans chaque domaine d'apprentissage. Pour rappel ce travail a consisté à décliner les compétences en plusieurs sous compétences pour marquer une progression en au moins 4 étapes => GS.

Première Réunion du groupe de travail = Dernière semaine avant les vacances = mardi 13 Octobre de 13h45 à 15h15.

32) <u>Semaine Maternelle</u>

Cette année, une semaine de l'école maternelle a été organisée par la mission départementale pour l'école maternelle. Sur le principe de Portes Ouvertes cette semaine s'intitulait « Donnez à voir l'école maternelle aux partenaires ». Elle a eu lieu du 11 au 17 avril 2015. L'objectif est dans le titre. Cela concernait dans un premier temps les parents mais aussi la commune, les collègues des écoles élémentaires et des collèges ou des lycées, des acteurs de la petite enfance et tous les autres partenaires auxquels les écoles ont envoyé des invitations. Au fil de la semaine, au sein du département, toutes les écoles participantes se sont ouvertes, se sont montrées pour témoigner des actions engagées au quotidien au service de l'enfant et au service des élèves. Dans notre circonscription, les propositions ont été différentes selon les équipes pédagogiques, les formes très variables : une exposition, un accueil des parents dans les classes pour observer un moment particulier de classe ou pour participer à des activités (ateliers divers, jeux d'orientation ou de société), un accueil des parents dans la cour de l'école pour créer tous ensemble des œuvres plastiques ou un espace aménagé pour permettre aux parents de se rencontrer et de parler de l'école que fréquentent leurs enfants …

Pour présenter cette opération, nous avons d'abord fait une première réunion des directrices. Puis, 8 écoles sur 12 ont participé. D'autres écoles étaient intéressées mais le lancement a été un peu tardif dans l'année pour que les

collègues osent se lancer. Et pour clore cet évènement, nous avons fait une réunion sous la forme : retour d'expérience qui a permis à chaque directrice d'exposer ce qui a été organisé dans son école et d'en faire l'analyse (les points positifs et les points à modifier). Ce bilan a donné des idées à toutes les personnes présentes et nous espérons que le nombre d'écoles sera plus important cette année, d'autant que dès maintenant chaque école peut anticiper la forme et le contenu de sa participation.

33) PPMS

Chaque année, certaines fiches sont à remettre à jour :

- la n° 5 (répartition des missions des personnels),
- la n° 7 (personnes nécessitant une attention particulière)
- la n°10 (annuaire téléphonique de crise si changements).

Depuis l'exercice de validation du PPMS de février, il y a peut-être eu des modifications sur les Fiches :

- n° 6 (les zones de mise à l'abri),
- n° 9 (moyens de communication interne),
- n° 20 (fiche réflexe) par exemple

ou sur les plans de masse ou de mise à l'abri de l'école.

En effet vous avez pu vous rendre compte qu'il nécessitait une mise à l'abri différente par rapport à la configuration de l'école selon le risque majeur (tempête ou nuage toxique ...). En tout état de cause, il est nécessaire de faire le point par rapport au matériel (fiche n° 21 et 22) et aux différentes fiches citées ci-dessus pour renvoyer à l'IEN par courriel toutes celles modifiées par rapport au PPMS initial afin qu'elles soient archivées et utilisables en circonscription lors de la survenue d'un risque majeur : IEN = cellule de crise de la circonscription.

Rappeler aux équipes, dans le premier conseil des maîtres, les dispositions du PPMS de l'école. Les nouveaux enseignants de l'école doivent connaître leur rôle et leur lieu de confinement….

34) T1/T2

Nous demandons aux directeurs d'école de bien vouloir faire remonter **par mail** aux conseillers pédagogiques les nom, prénom et classes des **enseignants T1 et T2** présents dans leur école. Ainsi que leur temps de service et jour de présence en cas de service partagé.

35) Projet « mon euro 2016 »

Pour les classes de cycle 3 et CLIS de même niveau : un volet sportif (mise en place d'un module d'apprentissage « football » dans le cadre de l'enseignement de l'EPS avec dotation d'un « kit pédagogique ») et un volet culturel (réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « à la rencontre de l'Europe »)

Madame l'Inspectrice souhaiterait qu'une classe par école participe à ce concours qui pourrait aussi être réalisé avec un enseignant EPS du collège dans le cadre de la liaison.

Site : http://moneuro2016.fr

36) Arts Visuels : Intervention de Magali Boutrais, CPAV du bassin de Mantes

A) Ecole et cinéma :

Le dispositif s'adresse aux classes de la GS au CM2. Les inscriptions se font via le site de la DSDEN avant le 22 septembre (se référer à la **circulaire du 26/06/2015**, parvenue par mail dans les écoles le 29 juin 2015), via l'espace directeur. Les dates des pré-projections, comptant pour 6h d'animations pédagogiques sont :

- **samedi 26 septembre 2015 (GS et cycle 2)** ;
- **samedi 3 octobre 2015 (cycle 3)**.

Ces pré-projections d'une journée permettent aux enseignants de voir tous les films de la programmation de chaque cycle, avec un accompagnement pédagogique de la part des CPAV et de recevoir les documents. Les inscriptions aux séances de pré-projections se font auprès de la conseillère (magali.boutrais@ac-versailles.fr).
Toutes les informations sur les films, ainsi que les lieux des pré-projections, sont disponibles sur le site de la DSDE : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_125954/ecole-et-cinema

B) Classes à Projet Educatif Artistique et Culturel :
La circulaire du 2 juin 2015 concernant les Classes PEAC est arrivée dans les boîtes aux lettres électroniques des écoles en juin 2015. Les dossiers de demande de classe PEAC doivent être déposés **avant le 22 septembre 2015**, auprès de la circonscription. http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_127005/classes-a-projet-educatif-artistique-et-culturel-et-classes-residence

C) Projet départemental Arts visuels :
Le projet départemental arts visuels « *On n'y voit rien mais...* » concerne **toutes les classes de la maternelle au lycée** (cf. circulaire du 22 juin 2015), et s'effectue en partenariat avec l'établissement public du Château de Versailles. Des animations pédagogiques ainsi que des documents visuels accompagneront les enseignants inscrits. Les enseignants intéressés peuvent s'inscrire auprès de magali.boutrais@ac-versailles.fr .

D) Stages en Éducation artistique :
Trois stages de 4 jours sont proposés au plan de formation du département :
- Le 7ème Art à l'École : parcours d'éducation artistique et culturel du 12 au 16 octobre 2015.
- Les Arts à l'École : parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève du 15 au 19 février 2016.
- Le théâtre carrefour des arts du 15 au 19 février 2016.

E) Journées européennes du patrimoine :
Cette année, elles ont lieu du 18 au 20 septembre. Les classes peuvent visiter gratuitement des lieux du patrimoine le vendredi 18 septembre 2015 : http://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/

F) Prêt de documents et aide de la conseillère en arts visuels :
Magali Boutrais est à la disposition de tous les enseignants pour concevoir des séances d'arts visuels, pour leur proposer des documents pédagogiques, pour préparer des visites auprès des partenaires culturels de proximité.